

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de THISE

N° Code Postal 25220

Bureau distributeur ROCHE LEZ BEAUPRÉ

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANCON - EST

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2026

OBJET

2026-54 Partenariat Thise – association Euphonies

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 5 octobre 2026
que la convocation du Conseil avait été faite le 24
septembre 2026

que le nombre des membres en exercice est de 23
Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

L'an deux mille vingt six

Le vingt huit

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
DERIOT, maire, pour la session ordinaire du mois de septembre

Étaient Présent(e)s : Mme ARTHAUD, M. BIZE, Mme CANONNE, M. COURVOISIER, Mme DIAS-
PLOUVIER, M. DERIOT, M. DEVILLERS, M. DOUGY, M. FALLOT, M. FREZE, M. GAUBARD, Mme
HENCKEL, Mme JALABER-FERREY, M. KIEFFER, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme RODRIGUEZ.
Mme EDY, Mme MARCHE, M. VALZER, M. BOURGON.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme MORGADINHO (pouvoir à M. KIEFFER), Mme RAFFIN (pouvoir à
Mme RODRIGUEZ)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à
l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme Rodriguez ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions
qu'elles a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. le Maire expose au conseil municipal que l'association Euphonies souhaite s'installer et s'investir
à Thise. Elle sollicite l'espace David Thomasset selon un échéancier donné à l'avance (créneaux
prévu le dimanche) une fois et propose en contrepartie au moins deux représentations par an, à
définir, dans le cadre de notre calendrier de manifestations.

M. le maire propose une convention d'occupation à titre gracieux afin de concrétiser ce partenariat
dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat telle que jointe en annexe.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Thise, le 28 septembre 2026,
Monsieur le Maire,

